

Réseau « Vivre Paris ! »

Pour le droit de dormir la nuit et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour

Nuisances nocturnes : une fatalité ?

Paris - 10 février 2015

Réseau « Vivre Paris ! »

Pour le droit de dormir la nuit et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour

Les propositions du Réseau « Vivre Paris ! »

Réseau « Vivre Paris ! »

« L'heure n'est plus aux concertations purement formelles, chartes et autres documents dont raffolent ceux qui n'ont pour seul objectif que de gagner du temps. L'heure n'est plus à l'opacité des décisions prises, trop souvent sans consultation des résidents. » (site internet de l'association « Bien vivre à Toulouse centre »)



Nos élus, maires, députés, ministres, ne nous offrent, par leurs actes, pas d'autres perspectives que l'aggravation des nuisances nocturnes

Projets de lois :

Pour zoner les « rues à bars » et imposer l'isolation des habitations
Pour abolir la limitation des établissements par le système des licences IV

Actions de la Ville de Paris :

Des terrasses sur les toits

Dans les feuilles de route du conseil de la nuit :

Plus de parcs et jardins ouverts la nuit

La médiation comme moyen de faire renoncer les riverains à leurs droits fondamentaux

NOUS SOMMES POUR LE DIALOGUE

**Mais comme il se doit dans un État de Droit.
Nous voulons dialoguer sur ce qui permettrait de faire
respecter nos droits fondamentaux.**



**Pour définir ces droits, nous nous en remettons à la loi ou au
règlement, comme tout citoyen respectueux des lois de la
République, qui sont elles-mêmes dominées par la
Convention européenne des droits de l'Homme.**

Ce que nous voulons :

Pour que des établissements puissent accueillir des fêtes sous toutes les formes voulues par ceux qui y participent, sans que cette fête ne produisent d'inconvénients pour le voisinage, il faut :

- Prendre des décisions d'aménagement du territoire**
- Lutter contre les comportements antisociaux qui sont causes de nuisances nocturnes.**

L'aménagement du territoire

- **Prioritairement lutter contre la monoactivité :**
Mme Hidalgo annonçait dans sa campagne électorale vouloir "*Sanctuariser les quartiers dédiés à la fête comme les Champs Elysées, la Bastille et le Marais... Dans les prochaines révisions du PLU dès 2014, les établissements de ce secteur devraient bénéficier d'une clause d'antériorité empêchant ceux qui achètent dans ces quartiers de contester leur comportement* ».

STOP ! Il faut au contraire :

- **Contrôler le nombre de licences IV et empêcher les vrais faux restaurants**
- **Faire jouer la SEMAEST (préemption)**

Lutter contre les comportements antisociaux

Les préalables à réunir

- **Une communication sans ambiguïté par la Ville**
 - Par les élus
 - Rompre avec la communication des « Pierrots de la nuit »
- **Les conditions du professionnalisme des exploitants**
 - Assurer des formations obligatoires et solides
 - Instaurer un affichage sur la vitrine de l'établissement pour faciliter les contrôles

Lutter contre les comportements antisociaux *Par l'action cohérente de la Ville et la Préfecture*

- **A l'occasion du traitement individuel des établissements**
 - **Au stade de leur ouverture : contrôles de conformité**
 - **En cas de demandes d'autorisations spéciales :**
 - Prise en compte transversale de la conformité de leur mode effectif d'exploitation**
 - Sanctions graduées**
- **La reprise en main de l'espace public :**
 - **Les arrêtés préfectoraux interdisant la vente et la consommation d'alcool hors terrasses autorisées**
 - **Le brigades vertes du programme de la maire de Paris**
 - **Un management efficace des agents publics (valorisation dans les évaluations / stabilité des Commissaires)**

Les associations de riverains maintiennent leur offre de coopération à l'action de régulation conjuguée de la Préfecture et de la Ville

- **Mais avec une méthode affermie :**
 - **Des référents bien déterminés à la mairie ainsi qu'au commissariat, participant ensemble à nos réunions.**
 - **Travailler à l'aide de tableaux de suivi établissement par établissement.**
 - **Être informés sur les effectifs mis en place, leurs opérations courantes et spécifiques, les constatations et verbalisations.**
 - **S'en référer à des résultats objectivés : le recours à **Bruitparif** :**
http://www.bruitparif.fr/sites/default/files/Bilan_exp%C3%A9rimentation_mesure_bruit_rue_JP_Timbaud_vf_20121218.pdf

Réseau « Vivre Paris ! »

Merci de votre attention.